



Madame Marlène SCHIAPPA
Secrétaire d'État à l'Égalité entre les
femmes et les hommes et de la
Lutte contre les discriminations
55, rue Saint-Dominique
75700 Paris

Paris, le 6 mai 2020

Madame la Ministre,

Nous nous félicitons que, suite à l'appel collectif lancé par les députés, relayant le cri d'alarme des associations et des collectivités territoriales, vous ayez annoncé la mise en place d'un plan d'urgence visant à porter assistance aux jeunes LGBT+ victimes de violences intrafamiliales pendant la période de confinement.

Nous sollicitons aujourd'hui quelques éclaircissements concernant le pilotage opérationnel de ce plan pour accompagner sa mise en œuvre dans les territoires.

S'agissant de la ligne d'écoute de SOS Homophobie, nous nous réjouissons que suite à votre intervention, elle puisse continuer à assurer son travail d'écoute, d'accompagnement juridique des victimes et de recensement des actes LGBTphobes à l'échelle du territoire national. Pour autant, nous ne pouvons pas aujourd'hui assimiler son rôle à celle d'une plateforme d'écoute similaire au « 39 19 » puisqu'elle n'assume pas un rôle d'accompagnement et d'orientation des victimes. Si le plan d'hébergement des jeunes LGBT+ a vocation à s'appuyer sur une prise en charge des signalements au niveau national, il est indispensable d'accompagner grâce au soutien financier de l'État, la professionnalisation d'un opérateur au niveau national visant à offrir un service d'écoute et d'orientation des victimes vers des relais locaux de prise en charge.

S'agissant de l'élargissement des dispositifs de signalement mis en œuvre en direction des victimes de violences conjugales, nous appelons votre attention sur la nécessaire prise en compte des spécificités des jeunes LGBT+. A ce titre, nous aimerions savoir si une communication spécifique est prévue à l'attention des pharmaciens pour les sensibiliser aux enjeux liés à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle et leur donner accès à des outils pédagogiques pour faciliter la verbalisation des violences subies. En outre, nous nous interrogeons sur l'élargissement de la plateforme arretonslesviolences.gouv.fr aux jeunes LGBT+ dans la mesure où le cadrage actuel du dispositif s'inscrit dans un plan de lutte contre les violences faites aux femmes.

De fait, cet élargissement suppose de rendre cette plateforme inclusive, à la fois en créant des onglets spécifiques, mais également en veillant à ce que les forces de l'ordre susceptibles de traiter les signalements soient spécifiquement formées à la question des violences anti-LGBT subies dans le cadre familial en vue d'accompagner la libération de la parole des jeunes. D'ailleurs, les signalements traités par les référents de la plateforme doivent s'articuler avec la mise en relation, au niveau local, d'opérateurs capables d'assurer la mise à l'abri et le suivi social des jeunes.

S'agissant de la question de l'hébergement d'urgence, le projet de convention tel qu'étudié au niveau national suscite quelques difficultés. En effet, il est prévu de nouer un partenariat avec les associations capables de pouvoir avancer, sur leurs fonds propres, le financement des nuitées d'hôtel destinées aux jeunes LGBT+ en situation de détresse. Or, cette condition méconnaît les spécificités du tissu associatif dédié aux droits LGBT+ en France qui s'appuie sur un réseau d'associations locales qui disposent d'une trésorerie modeste. En outre, ces associations ne disposent pas des ressources humaines ni l'expertise en interne pour permettre la mise à l'abri et l'accompagnement social des jeunes.

Le risque est donc de circonscrire les possibilités de conventionnement à de gros opérateurs LGBT+ au niveau national, à l'instar du Refuge, qui ne présentent pas un maillage suffisant sur l'ensemble du territoire national pour garantir l'accessibilité du dispositif à tous les jeunes, dans les quartiers populaires des grands centres urbains, dans les territoires ruraux ou au sein des collectivités ultramarines. Or, il apparaît très compliqué d'envisager de déplacer des jeunes, en situation de rupture familiale sous peine de les déstabiliser et les couper de tout appui amical. A l'inverse, les associations LGBT+ locales recueillent, bien souvent, les signalements et ont une connaissance fine des opérateurs à mobiliser, à l'échelle du territoire, afin d'assurer un hébergement couplé d'une prise en charge globale et d'un accompagnement social adéquat des victimes.

A cet égard, il nous apparaît préférable d'envisager la mise en place de dispositifs, dans le cadre de l'épidémie de covid-19, qui pourront se déployer au-delà du 11 mai, afin de garantir une prise en charge prolongée des jeunes au moment du déconfinement, préparer d'éventuelles vagues épidémiques à venir et poser les jalons d'une politique publique destinée aux jeunes LGBT+ en situation de rupture familiale.

Comme le rappelle l'étude du Défenseur des droits publiée, il y a quelques jours, les jeunes LGBT+ sont surexposés aux risques de violences au sein des familles. Malgré une acceptation croissante des minorités sexuelles et des minorités de genre au sein du corps social les jeunes LGBT+ subissent des violences psychologiques et physiques deux à trois fois plus souvent que les jeunes hétérosexuels. Le rapport de la Délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale relatif à la lutte contre les LGBTphobies dans les territoires ultramarins formule également le constat de l'existence de violences intrafamiliales répandues, culturellement tolérées, qui peuvent donner lieu à des expulsions du domicile familial et à une mort sociale. Cette réalité appelle une attention spécifique de l'État.

C'est pourquoi, nous souhaitons que les mesures ci-après puissent être intégrées à l'élaboration d'un futur plan interministériel de lutte contre les violences intrafamiliales :

- Piloter au niveau de chaque département la mise en place par les services déconcentrés de l'État d'une convention partenariale visant à financer un protocole de mise à l'abri des jeunes LGBT+ victimes de violences intrafamiliales, en lien avec les collectivités territoriales, les Services intégrés de l'accueil et de

l'orientation, les associations LGBT+ locales et les opérateurs spécialisés dans l'hébergement et l'accompagnement social des victimes.

- Piloter, en lien avec le ministère de l'Intérieur, la DILCRAH et la MIPROF, la formation des forces de l'ordre susceptibles de recueillir les signalements de jeunes LGBT victimes de violences sur la plateforme arrêtonslesviolences.
- Financer la professionnalisation d'un opérateur national capable d'assurer un service d'écoute téléphonique et une réorientation des jeunes LGBT+ victimes de violences intrafamiliales vers des relais locaux de prise charge.
- Élaborer en lien avec les experts et les acteurs associatifs spécialisés des outils pédagogiques visant à sensibiliser les personnels médicaux et paramédicaux, les travailleurs sociaux, ainsi que l'ensemble des acteurs impliqués dans la chaîne de prise en charge des victimes aux spécificités des violences anti-LGBT.
- Créer un cadre juridique interdisant explicitement les thérapies de conversion

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'expression de notre profonde considération.

Sonia Krimi
Députée de la Manche

Raphaël Gérard
Député de Charente-Maritime

Laurence Vanceunebrock
Députée de l'Allier

Aina Kuric
Députée de la Marne

Jean-Louis Touraine
Député du Rhône

M'Jid El Guerrab
Français établis hors de France

Didier Le Gac
Député du Finistère

Pascal Lavergne
Député de Gironde

Ericka Bareigts
Députée de La Réunion

Jean-Michel Mis
Député de la Loire

Christine Pires Beaune
Députée du Puy-de-Dôme

Hervé Saulignac
Député d'Ardèche

Christian Hutin
Député du Nord

Marion Lenne
Députée de Haute-Savoie

Jean-Hugue Ratenon
Député de la Réunion

Eric Poulliat
Député de la Gironde

Elisabeth Toutut-Picard
Députée de Haute Garonne

Gabriel Serville
Député de Guyane

André Chassaigne
Député du Puy du Dôme

Marie George Buffet
Députée de Seine-Saint-Denis

Elsa Faucillon
Députée des Hauts de Seine

Pierre Dharréville
Député de Bouches du Rhône

Jean-Paul Dufrègne
Député de l'Allier

Huguette Bello
Députée de la Réunion

Jacqueline Dubois
Députée de dordogne

Cédric Villani
Député de l'Essonne

Stéphane Claireaux
Député de Saint-Pierre et Miquelon

Marie-Noëlle Battistel
Députée de l'Isère

Damien Adam
Député de Seine-Maritime

Cécile Rilhac
Députée du Val d'Oise

Delphine Bagarry
Députée d'Alpes-de-Haute-Provence

Jean-François Mbaye
Député du Val-de-Marne

Yolaine de Courson
Députée de Côte d'Or

Aurélien Taché
Député du Val d'Oise

Anne-France Brunet
Députée de Loire-Atlantique

Albane Gaillot
Députée du Val-de-Marne

Bastien Lachaud
Député de la Seine-Saint-Denis

Charlotte Lecocq-Parmentier
Députée du Nord

Philippe Dunoyer
Député de Nouvelle-Calédonie

Caroline Fiat
Députée de la Meurthe-et-Moselle

Béatrice Piron
Députée des Yvelines

Pierre-Alain Raphan
Député de l'Esonne

Agnès Firmin Le Bodo
Députée de Seine-Maritime

Brigitte Liso
Députée du Nord

Claudia Rouaux
Députée Ille et Vilaine

Valérie Petit
Députée du Nord

Samantha Cazebonne
Députée des Français établis hors de France

Claire Pitollat
Députée d'Isère

Alexandre Freschi
Député du Lot-et-Garonne

Didier Baichère
Député des Yvelines

Yannick Kerlogot
Député des Côtes-d'Armor

Jacques Marilossian
Député des Hauts-de-Seine

Maxime Minot
Député de l'Oise

Jöel Giraud
Député des hautes alpes

Pascale Boyer
Députée des hautes alpes

Jean-Luc Lagleize
Député de la haute garonne

Amélia Lakrafi
Députée des français à l'étranger

Frédérique Dumas
Députée des Hauts de Seine

Sandrine Mörch
Députée de la Haute-Garonne

Stéphanie Atger
Députée de l'Essonne

Martine Wonner
Députée du Bas-Rhin

Pascale Fontenel-Personne
Députée de la Sarthe

Jennifer De Temmerman
Députée du Nord

Philippe Chalumeau
Député d'Indre-et-Loire

Stéphanie Do
Députée de Seine-et-Marne

Emmanuelle Fontaine-Domeizel
Députée des Alpes-de-haute-Provence

Fabien Roussel
Député de Nord

Jean-Marc Zulesi
Député des Bouches-du-Rhône

Mathilde Panot
Députée du Val-de-Marne

Régis Juanico
Député de la Loire

Olivier Serva
Député de Guadeloupe

Jeanine Dubié
Députée des Hautes-Pyrénées

Michèle Victory
Députée d'Ardèche

Justine Bénin
Députée de Guadeloupe

Nicole Le Peih
Députée du Morbihan

Paula Forteza
Députée des Français établis hors
de France

Sophie Panonacle
Députée de Gironde

Fabienne Colboc
Députée d'Indre-et-Loire

Daniele Obono
Députée de Paris